



LE GRAND RETOUR DU FOB AEROPORT

Pourquoi l'incoterm FOB (free on board) destiné exclusivement au transport des marchandises par voie maritime ou fluviale est-il si souvent appliqué au transport aérien et dans certains cas au transport routier ou ferroviaire au détriment du sigle FCA (free carrier) qui leur a été spécialement conçu ? (voir dernière édition 2000 de la ICC)

D'une part parce que le FOB aéroport (*mais également le FOT (free on truck) et le FOR (free on rail)*) a bel et bien existé dans des versions précédentes aujourd'hui obsolète (d'où *la nécessité de mettre à jour ses contrats de vente*) et d'autre part parce que le sigle FCA n'est pas toujours bien compris des protagonistes. Rappelons que ce qui différencie pour l'essentiel le FOB du FCA c'est le point critique du transfert des risques et des frais : pour le FOB il se situe exclusivement au bastingage du navire donc **au moment du chargement dans le mode de transport principal** alors que pour le FCA le point critique se situe **avant** les opérations de chargement dans les avions, camions ou wagons, **à la remise des marchandises au transporteur**. Seule exception : lorsque le chargement se fait dans les locaux de l'expéditeur et non du transporteur (*cas des camions, wagons ou conteneurs complets*) dans ce cas le point critique se situe après le chargement.

La Chambre de commerce internationale a donc supprimé la notion d'embarquement à bord des avions, camions et wagons au profit d'une notion beaucoup plus moderne, celle de la **prise en charge** par le transporteur au lieu convenu, répondant ainsi à l'évolution du transport international aérien et routier. Ces lieux ce sont le terminaux, plateformes de groupage, hubs & stokes situés le plus souvent dans les zones de fret ou disséminés sur le territoire. Les transporteurs offrent aujourd'hui de nombreuses solutions pour accélérer la logistique, prennent en charge la manutention, l'emballage, les formalités, font appel à la sous-traitance, bref **organisent** votre transport de bout en bout : transport express, combiné, multimodal, conteneurisation, groupage sont autant de solutions de transport qui favorisent la prise en charge des marchandises très rapidement.

Mais « l'effet pervers » est là, et ce sont les acheteurs avisés qui « mettent la pression » sur le vendeur exigeant de revenir sur un FOB Roissy Charles de Gaulle au lieu d'un FCA Roissy CDG. En effet dans le premier cas les frais, les risques et les délais de livraisons doivent être supportés par le vendeur jusqu'à **l'embarquement** alors que dans le cas du FCA ce serait à l'acheteur de les supporter depuis la mise à disposition au transporteur. Ce qui est vrai ici le sera également pour le routier, le ferroviaire et même le maritime !

Si telle est la raison du « Grand Retour du FOB Aéroport » alors accordons un certain crédit aux nostalgiques des versions 1976 et 1980 des Incoterms !